



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
MATAWINIE

**AVIS PUBLIC**

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Les représentants de la MRC de Matawinie tiendront une assemblée publique de consultation sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030 de la MRC de Matawinie, adopté le 15 mars 2023, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit:

**Date :** Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023  
**Heure :** 19 h  
**Lieu :** Centre des loisirs Marcel Thériault de Saint-Côme  
250, 65<sup>e</sup> Avenue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Également, du 24 avril au 5 mai 2023, un exercice de consultation en ligne sera réalisé :

- Une vidéo explicative sur le contexte de révision et le contenu du projet de plan sera disponible sur le site web de la MRC à <https://mrcmatawinie.org/revision-du-pgmr>
- Il sera possible de répondre à un sondage portant sur les principales mesures du projet de PGMR sur le site web de la MRC à <https://mrcmatawinie.org/revision-du-pgmr>
- Des commentaires et mémoires sur le projet de PGMR pourront être transmis à [PGMR@matawinie.org](mailto:PGMR@matawinie.org)

Le projet de PGMR 2024-2030 peut être consulté en format papier au bureau de la MRC de Matawinie (3184, Première Avenue, Rawdon), et en format numérique dans chacune des municipalités locales de la MRC de Matawinie, durant les heures d'ouverture.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Nadia Maheu, conseillère GMR, à [PGMR@matawinie.org](mailto:PGMR@matawinie.org) ou au 450-834-5441, poste 7034.

Donné et signé à Rawdon, ce seizième jour de mars deux mille vingt-trois.

Edith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière

# SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE

## **MISE EN CONTEXTE**

Un PGMR se veut un outil de planification régional de la gestion des matières résiduelles (GMR) contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, entre autres ceux du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Puisqu'un PGMR vise à la fois les matières résiduelles des secteurs résidentiels, des industries, des commerces et des institutions (ICI) ainsi que des entreprises du domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), ce plan implique un partenariat entre tous les acteurs du territoire désigné.

## **DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

La MRC de Matawinie couvre une superficie de 10 615 km<sup>2</sup> au nord de la région de Lanaudière. Elle est formée de 15 municipalités locales et d'un Territoire non organisé (TNO) qui représente à lui seul 70 % de sa superficie. En 2020, la population permanente était de 50 003 personnes. Les prévisions à long terme estimaient une augmentation positive de 9,7 % de cette population en 2031. La pandémie de COVID-19 permet d'envisager une révision à la hausse de ces projections ainsi qu'une augmentation de la population saisonnière. En 2019, on dénombrait 38 454 unités d'occupation résidentielle, dont de nombreux logements secondaires ou de chalets. La grande majorité (76 %) des unités d'occupation sont de type unifamiliales.

Du côté des activités économiques, le secteur tertiaire des services prédomine, parmi lequel le récréotourisme représente un axe important de développement. À cet égard, le phénomène des résidences de tourisme et de location court terme a généré des impacts négatifs importants sur la GMR municipale au cours des dernières années. Aussi, des 1 994 ICI présents sur le territoire en 2020 (dont 509 fermes), la quasi-totalité est formée de petites et moyennes entreprises de (moins de 200 employés), dont la grande majorité est desservie par les collectes municipales des matières résiduelles.

Le contexte propre à la Matawinie entraîne des impacts sur la GMR. Par exemple, les secteurs difficiles d'accès, la faible densité de population et l'éloignement des sites d'élimination et de traitement génèrent des coûts élevés de transport des matières résiduelles. Le phénomène important de la villégiature engendre quant à lui un accroissement des matières résiduelles produites, surtout en été.

## **PORTRAIT DE LA GMR**

Les municipalités matawiniennes sont responsables des services GMR sur leur territoire respectif. En 2019, les 15 municipalités assuraient, habituellement, les collectes de porte en porte des déchets et des matières recyclables, toutes les deux semaines. 8 municipalités offraient des collectes des matières organiques (elles sont 11 en 2023). 11 municipalités proposaient des collectes dédiées aux résidus verts (ex. feuilles). De plus, 12 municipalités collectaient mensuellement les encombrants. 4 municipalités réalisaient elles-mêmes l'ensemble de ces collectes en régie interne, les autres municipalités les confiaient à des entreprises privées dans le cadre d'ententes pour le transport et le traitement.

14 municipalités offraient des services d'écocentre à leurs citoyens, la plupart par le biais d'un écocentre municipal, bien que 4 municipalités confiaient en tout ou en partie ces services à une entreprise privée. Il y avait 16 aires de stockage des résidus domestiques dangereux (RDD) en Matawinie, dont 1 qui desservait le TNO. 12 installations municipales d'épuration des eaux usées et 31 737 fosses septiques généraient des boues (biosolides). 2 de ces installations municipales et 7 861 fosses septiques ont été vidangées en 2019.

Des équipements de nature privée permettent de traiter certaines matières résiduelles directement sur le territoire matawinien tels qu'un lieu d'élimination de débris de construction et de démolition, ainsi que certaines entreprises de vidange des boues de fosses septiques qui possèdent leurs propres installations de traitement. Puisqu'il n'y a pas en Matawinie de lieu d'enfouissement technique ni de site de traitement des matières organiques (l'usine de la RITDM à Chertsey ayant cessé ses opérations) ou de centre de tri des matières recyclables, les municipalités ont recours à des installations de traitement situées dans des MRC voisines. Une multitude d'autres entreprises et organismes, autant à l'extérieur que sur le territoire de la MRC, contribuent à la gestion des matières résiduelles, tels que des comptoirs vestimentaires, des ferrailleurs et des organismes reconnus dans le cadre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (peintures, huiles, piles, etc.).

Les activités et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la GMR sont principalement réalisés par les municipalités locales par le biais de leur site web et de leur bulletin municipal, bien que les médias sociaux tendent à prendre une place grandissante dans les moyens de diffusion utilisés.

## INVENTAIRE ET TAUX DE RÉCUPÉRATION

La combinaison de données municipales et des estimations faites à l'aide de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont permis d'estimer les tonnages 2019 de matières résiduelles, tous secteurs confondus :

Récupérés	Éliminées	Générées	Taux de récupération
93 728 t	45 166 t	138 895 t	68 % (55 % en 2013)

De plus, 2 462 tonnes métriques humides de boues ont été générées et récupérées.

Les principaux taux de récupération ont été calculés:

Matières	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Secteur CRD	Tous les secteurs	Objectif gouvernemental
Matières recyclables	65 % (66 % en 2013)	47 % (47 % en 2013)		54 % (55 % en 2013)	75 %
Matières organiques	31 % (18 % en 2013)	67 % (35 % en 2013)		49 % (22 % en 2013)	60 % en 2023 (70 % en 2030)
<b>Taux de récupération global - boues exclues</b>	<b>51 %</b> (41 % en 2013)	<b>51 %</b> (37 % en 2013)	<b>78 %</b> (78 % en 2013)	<b>68 %</b> (55 % en 2013)	
Objectif gouvernemental CRD			70 %		

## DIAGNOSTIC

Pour le secteur résidentiel, la récupération des matières recyclables est restée stable, à 10 points de pourcentage de l'objectif (75 %). La poursuite de l'implantation des bacs bruns a permis d'augmenter sensiblement le taux de récupération des matières organiques qui reste cependant loin de l'objectif (60 %). Quant au secteur ICI, il accuse un retard important au niveau de la récupération des matières recyclables et présente un taux de récupération des matières organiques gonflé par la performance des industries de transformation agroalimentaire. Finalement, bien que le secteur CRD surpasse l'objectif de récupération de 70 %, il a connu une hausse de 148 % des résidus enfouis entre 2013 et 2019.

Ainsi, les taux de récupération s'améliorent globalement en Matawinie, mais l'augmentation des quantités de matières résiduelles générées engendre une hausse des tonnages enfouis. Le taux d'élimination par habitant est passé de 762 kg/habitant/an en 2013 à 904 kg/habitant/an en 2019. L'objectif gouvernemental étant de 525 kg/habitant/an, les mesures de réduction à la source et d'ISÉ à la GMR seront cruciales afin de modifier les comportements de consommation et de tri de l'ensemble des acteurs.

## PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR révisé prévoit 32 mesures réparties parmi les 9 orientations suivantes :

1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions **de réduction à la source et de réemploi** (7 mesures)
2. Intensifier les activités et outils **d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)** à la GMR des citoyens et des villégiateurs (2 mesures)
3. Assurer la gestion et la valorisation des **matières organiques** (3 mesures)
4. Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types **d'organisation et de gouvernance en GMR** (3 mesures)
5. Maintenir et améliorer les **services municipaux** en GMR (5 mesures)
6. Améliorer **le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés** des matières résiduelles récupérées (3 mesures)
7. Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les **ICI** dans leur GMR (3 mesures)
8. Améliore la gestion des résidus **CRD** et leur valorisation (4 mesures)
9. Assurer **les suivis et les communications** en lien avec le PGMR (2 mesures)

Parmi les mesures importantes qui seront déployées au cours des prochaines années, soulignons :

- Poursuivre la promotion des habitudes de **consommation responsable** et des bonnes pratiques de **réduction à la source** (ex. journée de l'environnement)
- Offrir des programmes de **subvention à l'achat** (ex. couches lavables, produits d'hygiène féminine durables)
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en faisant la promotion de campagnes et d'outils existants (ex *J'aime manger, pas gaspiller*)
- Réaliser une **campagne d'ISÉ territoriale** (ex. capsules vidéo)
- Implanter la **gestion des matières organiques** en respect du programme de redistribution des redevances à l'élimination (ex. bacs bruns, compostage domestique ou communautaire)
- Collaborer aux nouveaux programmes de **responsabilité élargie des producteurs** (ex. collecte sélective, propane)
- Encourager les principes **de la tarification incitative et d'utilisateur-payeur** (ex. réduire le nombre de bacs ou la fréquence des collectes de déchets, tarification des ICI)
- Rechercher des **débouchés de valorisation** pour les matières recueillies aux **écocentres** (ex. bois)
- Faire la promotion d'**initiatives positives de GMR des ICI** et encourager l'économie circulaire et les synergies (ex. gala ou certification)